

Approvisionnements d'énergie—Loi

Saskatchewan, en annonçant ce genre de politique, a montré la voie à suivre dans cette crise. Il présente un programme qui signifie qu'il doit y avoir dans cette province un contrôle public de nos ressources qu'il faudra mettre en valeur dans l'intérêt de la population et non du capital privé.

De plus, j'estime que le gouvernement provincial a posé un geste décisif que tout gouvernement national, quelle que soit sa vocation politique, devra prendre en considération. Ce que j'entends par là? Une province, qui compte moins d'un million d'âmes et qui tire ses principales sources de revenu de l'agriculture, a déclaré que les sociétés multinationales ne peuvent plus former une caste; qu'elles ont une obligation morale vis-à-vis des habitants de la province, qu'il s'agisse de la façon dont elles extraient les ressources, les vendent ou réalisent des bénéfices sur celles-ci.

Cette province a déclaré que les sociétés multinationales ne peuvent désormais plus réglementer la libre circulation de capitaux au-delà de frontières ou de limites provinciales, sans d'abord s'acquitter de leurs obligations envers les gouvernements fédéral ou provinciaux, élus démocratiquement, et leur rendre compte de leurs activités. La province a précisé le genre de formule que les gouvernements nationaux devraient adopter à l'égard des différentes catégories de sociétés multinationales, et non pas seulement de celles qui opèrent dans le secteur pétrolier. En conséquence, nous, les élus du peuple, avons acquis le droit de planifier et d'organiser l'utilisation d'une ressource non renouvelable dans l'intérêt de la population. Les sociétés multinationales sont sommées de se présenter pour rendre des comptes à la population.

● (2020)

Dans le geste lié au revenu des baux et des droits de location qu'elle a posé en augmentant ce revenu de 20c. à 50c. l'acre, le gouvernement de la Saskatchewan a montré au gouvernement fédéral comment il fallait procéder pour augmenter le revenu qu'il tire des nombreux baux qu'il a accordés un peu partout dans les Territoires du Nord-Ouest. Si elles veulent des baux, les sociétés doivent être prêtes à payer ce qu'il faut.

Il y a en Saskatchewan une société publique du nom de Saskoil. Celle-ci recevra une partie des profits inattendus qui autrement seraient allés aux sociétés multinationales. Cet argent servira aux travaux d'exploration et d'exploitation, ainsi qu'au contrôle des prix de gros. Grâce à l'expérience qu'elle a acquise en ce domaine, cette corporation publique peut fournir une idée de la sorte de pouvoirs et de compétence que devrait avoir la société nationale des pétroles dont le premier ministre (M. Trudeau) a lancé l'idée.

Une politique comme celle que la Saskatchewan a élaborée témoigne d'un mouvement vers quelque chose d'absolument fondamental pour l'intérêt national, savoir qu'un gouvernement déclare ouvertement à ceux qui l'ont mandaté qu'il n'a pas l'intention de vendre ses ressources et qu'il ne tolérera pas que quiconque vienne faire un coup d'argent en ravissant les richesses du sous-sol et en les vendant sur le marché. Parce qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, c'est un office de conservation qui s'occupera du pétrole. L'acheminement du produit depuis le gisement s'effectuera d'une façon rationnelle et planifiée, et non au gré de la fantaisie de quelques sociétés privées. Cette ressource naturelle est un domaine où les provinces revendiquent avec le plus de force leur droit d'exercer un certain contrôle. Ce pouvoir n'a été acquis qu'en 1930 aux

provinces de l'Ouest. Il a fourni au Canada une occasion de reconsidérer sérieusement le fondement de notre Confédération. Les politiques nationales énoncées par sir John A. Macdonald est mises en œuvre par chacun des gouvernements fédéraux qui se sont succédé sont certainement à repenser en ces temps de changements rapides, dans une étude d'ensemble de ces ressources énergétiques. Le premier ministre et son cabinet, devraient maintenant commencer à examiner sérieusement les fondements socio-économiques de la Confédération. Je crois très fermement que nous garderons notre pays uni et qu'il n'est pas question de séparation de l'Ouest ou de l'Est. Je crois que nous pouvons y arriver en apportant certaines modifications fondamentales aux accords économiques du pays.

Les députés de l'Ouest de tous les partis ont parlé du tarif marchandises et de ses injustices. Nous avons parlé de certaines des politiques relatives à la commercialisation du blé et des grains de provende au pays. Nous avons parlé de la nécessité de réviser les taux de transport qui visent à protéger le marché de l'Est au détriment des producteurs de l'Ouest. Nous avons parlé de la stabilité des revenus des producteurs de l'Ouest. Peut-être que maintenant, dans une situation moins chargée d'émotivité, les premiers ministres de nos provinces vont tenir compte de la nécessité de réviser le fondement socio-économique d'une politique nationale devenue désuète. Le gouvernement fédéral peut profiter de l'expérience de la Saskatchewan au sujet de la façon d'obtenir la maîtrise d'une ressource particulièrement essentielle, ainsi que de l'exploiter au large des côtes et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Quand le premier ministre de la Saskatchewan a parlé à la province par l'entremise de la télévision, il a dit qu'on devrait donner une certaine compensation à une province qui accepte que le prix de ses produits sur le marché intérieur soit différent des prix sur le marché international. Nous avons eu des systèmes de deux prix dans le cas d'autres produits. Nous n'avons pourtant pas critiqué ou condamné toute la confédération. Chaque jour, les agriculteurs de la Saskatchewan, qui est la plus importante région productrice de blé du pays, abandonnent une partie de leurs bénéfices au profit des consommateurs canadiens, à raison de 50c. à 60c. le boisseau. Cette contribution des agriculteurs de la Saskatchewan au peuple canadien ne doit pas passer inaperçue.

Le ministre de la Justice (M. Lang) chargé de la Commission canadienne du blé, a fixé par décret, non par une résolution de la Chambre, ni par une nouvelle loi, un nouveau régime de prix intérieurs pour les grains de provende. Quelle province est la plus importante productrice de grains de provende? La Saskatchewan. Nous avons contesté cette politique avec beaucoup plus de vigueur que celle concernant le prix intérieur du blé.

Nous avons une ressource qui est le pétrole et pour laquelle on a établi un prix intérieur. Le premier ministre provincial propose un arrangement, afin de remédier aux problèmes socio-économiques pressants que la Saskatchewan veut absolument régler. Le premier ministre de la Saskatchewan va plus loin que celui de l'Alberta. C'est pourquoi je m'indigne quand on parle de chantage. Le premier ministre de la Saskatchewan se dit disposé à accepter le principe d'un régime d'un double prix pour le pétrole au Canada, à une condition. Ce n'est pas le cas du premier ministre de l'Alberta. Je tiens à citer à la Chambre les premières paroles que le premier ministre de la Saskatchewan a prononcées en s'adressant aux habitants de sa province. Il faudrait en tenir compte dans le déroulement actuel des événements. Il a dit: